

Votre Agent Général
STE CLV ASSURANCES SARL
21 AV DU GENERAL GUILLAUT
BP 50207
66002 PERPIGNAN CEDEX
 **0468349411**
 **04 68 34 20 26**
 **AGENCE.CLV@AXA.FR**



Assurance et Banque

N°ORIAS **14 000 709 (CLV ASSURANCES SARL)**
Site ORIAS www.orias.fr

SAS SKYBOATS
69 RUE GEORGES PEZIERES
66100 PERPIGNAN

Votre contrat

Responsabilité Civile Entreprise
Souscrit le 01/04/2020

Vos références

Contrat
10570149004
Référence client
2885909504

Date du courrier
26 novembre 2020

Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :
SAS SKYBOATS
69 RUE GEORGES PEZIERES
66100 PERPIGNAN

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10570149004** ayant pris effet le **01/04/2020**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- COMMERCIALISATION DE BATEAUX DE PLAISANCE ET UTILITAIRES NEUFS AVEC PARTICIPATION A DES SALONS (Y COMPRIS SALONS A FLOT), PRESTATIONS DE MISE A L'EAU PAR REMORQUE.
- VENTE DE BATTERIES LITHIUM ETANCHES POUR BATEAUX.

AXA
Premium Lithium Power

Vos références

Contrat

10570149004

Client

2885909504

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/10/2020** au **01/10/2021** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 26/11/2020

Guillaume Borie

Directeur Général Délégué



Vos références

Contrat

10570149004

Référence client

2885909504**Montants des garanties****Nature des garanties****Limites de garanties en €****RC Avant livraison des produits ou réception des travaux****Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :****10000000 € par sinistre**

Les dommages corporels

10000000 € par sinistre

Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que les bien confiés)

2 200 000 € par sinistre

Les dommages immatériels non consécutifs

250 000 € par sinistre

Les dommages aux biens confiés

220 000 € par sinistre

RC Après livraison des produits ou réception des travaux**Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :****2 200 000 € par année d'assurance**

Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus

2 200 000 € par année d'assurance

Les dommages immatériels non consécutifs

250 000 € par année d'assurance

Les frais de dépose / repose (engagés par l'assuré)

Garantie non souscrite

Les frais de retrait (engagés par l'assuré)

Garantie non souscrite

Autres garanties**Risques environnementaux - de pollution****1 000 000 € par année d'assurance**

Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont:

1 000 000 € par année d'assurance

Le préjudice écologique et la responsabilité environnementale

100 000 € par année d'assurance